



**L'ECHO  
NIAFLAIS**

**2017**





Chers Niaflaises, Niaflais, Chers amis,

Comme chaque année nous allons nous replonger, grâce à ce bulletin, sur le déroulé des évènements communaux et intercommunaux, mais le but est avant tout de vous présenter, le conseil municipal et moi, nos vœux pour cette année nouvelle

Que 2018 soit encore meilleure pour vous, votre famille et ceux qui gravitent dans votre quotidien.

L'activité communale est toujours aussi soutenue, même si nos préoccupations premières vont aux changements au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Craon, suite aux transferts de compétences à répétition qui impactent directement notre fonctionnement.

Pour les réalisations d'aujourd'hui ou projets pour demain, nous avons à cœur de donner le meilleur de nous-mêmes pour faire de notre territoire un espace toujours plus agréable à vivre.

Vous parcourrez dans ce document les réalisations de cette année, je ne vais pas vous les détailler.

Pour 2018 nous entrevoyons de passer du vingtième au vingt-et-unième siècle. Ce que je vous ai toujours promis va arriver mais j'en conviens que c'est bien tard, je veux parler des moyens de communications en général.

Le problème de la téléphonie mobile doit être résolu cette année, enfin!!!! Nous avons un pylône de support pour les opérateurs.

Je dois remercier Mr et Mme Prod'homme pour le terrain qu'ils ont gentiment accepté de vendre et pour leur patience pour la partie administrative.

Reste l'installation des équipements des opérateurs qui doivent être opérationnels en début d'année.

Le deuxième sujet est le très haut débit pour tous. Le département de la Mayenne a opté pour une couverture totale de la fibre. Cette démarche est innovante et permet de briser la fracture numérique car chaque mayennais, même isolé, pourra être raccordé. L'opérateur a été désigné. Après un an d'étude, les premiers travaux seront engagés fin 2018 début 2019. Le pays de Craon sera un des premiers territoires équipés et NIAFLES fait partie de la plaque numérique de CRAON. Je peux concevoir que pour vous l'attente est longue mais il faut comprendre que l'enjeu est important et qu'il a été nécessaire de prendre du temps pour ne pas se tromper. Bien nous en a pris, la contribution financière initiale de la Communauté de Communes de cinq-cents euros par prise est tombé à zéro. En effet, le résultat des appels d'offres a été très favorable et que le conseil départemental a décidé de prendre en charge le reste. Je le remercie de cette décision qui va nous permettre d'envisager de nouveaux investissements sur le pays de CRAON, notamment la déviation de la route de St Quentin au profit de l'agrandissement de l'hippodrome et la requalification de la zone d'activité du boulevard Eiffel.

Au niveau communal, nous avons en étude trois sujets :

-l'aménagement de jeux pour les enfants mais aussi de parcours de santé pour adultes.

-la restitution de la continuité écologique au niveau de barrage des planches avec création d'une passe à poissons.

-la rénovation du toit de la salle municipale et de légères améliorations notamment au niveau de l'isolation.

Je terminerai ce mot par un remerciement à vous tous, qui participez au bien-être et au bien vivre des Niaflais au travers des activités communales et intercommunales.

Faites-le savoir : notre territoire à tout pour permettre le bon épanouissement de chacun, que l'on soit enfant, ado, adulte ou senior, les services à la population sont optimums : santé, culture, économie, etc...

Je termine donc sur cette note positive et pleine d'espoir.

Le conseil municipal vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2018, pour vous, votre famille et vos proches.

Le Maire

Daniel GENDRY



## Vie municipale

Les animations municipales ■ Les travaux et la voirie ■ Les finances

5



## Informations communales

Nouveaux habitants : faites-vous connaître ■ Le service national ■ Tarifs - salle communale, tente de réception, cimetière ■ Etat civil – naissances, mariages, décès

11



## Vie associative

Le comité des fêtes ■ L'amicale Niaflaise ■ La Gaulle Craonnaise - Section Niaflès - La Selle Craonnaise ■ L'association Octopus ■ Le foyer des jeunes ■ Le VTT Niaflais ■ Niaflais, dansez country ■ Association de destruction des nuisibles

15



## Les services de proximité

La Paroisse Saint-Martin de Niaflès ■ Le Nulle Part Ailleurs ■ L'ADMR ■ La Maison des Services Au Public du Pays de Craon ■ Calendrier de collecte des déchets pour Niaflès

21



## Informations diverses

Association Relais santé bien être ■ Gendarmerie ■ FDGDON ■ Bassin de l'Oudon ■ La préfecture se modernise ■ Tourisme en Pays de Craon ■ Sécurité routière ■ Enquête sur les habitudes alimentaires ■ SOLIHA EIE

27



## A vos agendas !

37





## Les animations municipales

### ▼ La fête de Noël

L'année dernière, le Père Noël nous avait fait une fois encore, la surprise d'arriver par la rivière !!

Accueilli par la procession de lampions des Niaflais, il nous avait suivi pour une dégustation de vin chaud et friandises préparées par les enfants, et avait pu procéder à sa distribution de petits cadeaux.



Encore un grand merci à tous les bénévoles qui ont préparé cette belle fête et ont contribué à son succès !



### ▼ Les vœux du Maire et l'accueil des nouveaux habitants

En janvier, nous avons célébré la traditionnelle soirée des vœux, en mettant à l'honneur nos musiciens locaux avec le groupe THED.

Ce fut l'occasion pour Abigaëlle de témoigner de son expérience du dispositif argent de poche et pour les membres du conseil municipal d'informer les habitants que leur commune avait reçu le « prix de l'arbre », label des « Paysages de la Mayenne ».



Ainsi, entre ballades folk et romantiques, les Niaflais ont pu accueillir les nouveaux habitants de la commune et apprécier cette soirée musicale en partageant la galette autour d'un verre.



Nous étions tous heureux par ailleurs de recevoir des mains de Mr Lamy un chèque d'une valeur de 250 €, représentant la participation financière de Groupama à l'achat d'un défibrillateur d'un montant de 2 179,06 € TTC.



### ▼ Les commémorations et le repas des aînés de la commune

Cette année, les commémorations ont eu lieu à Niaflais les 7 mai et 11 novembre en présence de la batterie fanfare du Craonnais.

A l'issue des cérémonies officielles, chacun était convié à un vin d'honneur à la salle des fêtes.



Le 11 novembre, les aînés de la communes étaient invités à un repas. Pour les participants, c'était l'occasion de pouvoir échanger en toute convivialité.



## Les travaux en cours et réalisés

### ▼ Installation d'une antenne relais pour la téléphonie mobile

Enfin, on va l'avoir cette antenne !!!

Plus de 2 ans d'attente, c'est vraiment long mais quand vous lirez ces lignes, elle sera installée depuis la semaine 49 / 2017.

Ensuite, l'opérateur FREE, qui gère pour les autres opérateurs, aura 6 mois maximum pour la mettre en service. Il faut espérer que ce soit plus rapide.

Le coût de cette installation est de 83 940 € dont 80% sont pris en charge par l'état. Les 20% restants 16 788 € sont financés à 80% par la région 13 430 € et 20% par la communauté de communes 3 358 €.



### ▼ Informations sur la voirie

La commune est traversée par deux routes départementales, la RD111 Craon – La Selle Craonnaise et la RD 228 Livré – Bouchamps.

Ces deux axes routiers sont entretenus par le département en dehors des parties situées dans l'agglomération.

La voirie dans le bourg et les lotissements est à la charge de la commune.

Les voies communales et chemins ruraux sont entretenus par la communauté de communes du Pays de Craon sur proposition de la commune.

**En 2017, les travaux suivants ont été réalisés :**

**Chemin de la Nicoulière CR11**, préparation du chemin c'est à dire curage des fossés et dérasement des accotements pour assainir le chemin et faire ensuite un enduit en 2018.

**Chemin de La lande CR13** : reprise de la chaussée en rechargement au niveau de l'entrée d'exploitation, un dérasement des accotements de l'exploitation jusqu'au virage (environ 150 m) et pour les bords de rives de chaussée, prévision de 200 m<sup>2</sup> de reprofilage + rechargement.

**Chemin des Planches CR27** : dérasement des accotements + reprofilage sur 45 m en pleine largeur dans le bout du chemin et quelques pièces de préparation sur les bords de chaussée sur le reste du chemin.

**Les propositions pour 2018 sont :**

CR3 – La Goupillère , préparation du chemin en 2018 pour enduit en 2019

CR24 – La Petite Theillée , préparation du chemin en 2018 pour enduit en 2019

CR25 – La Theillée au niveau de la maison d'habitation jusqu'aux bâtiments de la ferme, préparation du chemin en 2018 pour enduit en 2019

Ces propositions seront validées entièrement ou partiellement, en fonction de l'enveloppe financière et du résultat de l'appel d'offre, lors d'une réunion d'arbitrage qui a lieu à la communauté de communes.

### ▼ Photovoltaïque

Sur les 12 derniers mois, les panneaux installés sur le toit de l'atelier communal ont produit 19 600 KWh, rendement identique à l'an dernier.

Le coût de rachat de l'électricité est de 0.30626 € du KWh pour 2017, la somme perçue sera donc de 6 000.74 € à laquelle il faut retrancher le remboursement de l'emprunt 4 961 € et 200 € de frais d'assurances et de location compteur.

Il reste donc à la commune 839.74 €.

### ▼ Réfection du calvaire du cimetière



Des travaux ont été réalisés au cimetière dont notamment la réfection de la croix.



### ▼ Éclairage public

Neuf nouveaux candélabres ont été mis en place route de Bou-champs et dans le lotissement de la Goupillère. Ils sont bien sûr équipés de lampes leds qui ont une faible consommation électrique.

Une armoire de commande a aussi été installée au lotissement de la Goupillère.

Le coût de cette opération réalisée par Territoire d'Énergie Mayenne est 22 144 € dont 16 608 € à la charge de la commune.

## Les finances

### ▼ Subventions

Le montant total des subventions versées au cours de l'année 2017, est de : 2 646,93 €, réparti comme suit :

Associations communales : 2 240,00 €  
Autres Associations : 406,93 €

### ▼ Taux imposition 2017 : comparaison 2016-2017

TAXES	Taux 2017	Base 2017	Produit 2017	Taux 2016	Base 2016	Produit 2016
Taxe d'habitation	22,30	251 700	56 129	22,30	251 560	56 098
Taxe foncière bâtie	37,28	142 900	53 273	37,28	136 830	51 011
Taxe foncière non bâtie	45,55	61 300	27 922	45,55	60 250	27 443
TOTAL		455 900	<b>137 324</b>		448 640	<b>134 552</b>

▼ D'où vient l'argent ?



▼ Où va l'argent ?

<b>FONCTIONNEMENT</b> 479 723,28 €	
Charges courantes	43 410,09 €
Charges de personnel	66 732,00 €
Indemnités-cotisations élus	17 450,00 €
Subventions associations	3 300,00 €
Subventions écoles	36 000,00 €
Contribution autres organismes	1 750,00 €
Argent de poche	800,00 €
Allocation compensatrice Communauté de communes	2 778,00 €
Remboursement intérêts emprunts	15 000,00 €
Dépenses imprévues	10 134,58 €
Amortissements	6 528,30 €
Virement section investissement	275 840,41 €

<b>PREVISIONS INVESTISSEMENTS</b> 329 033,77 €	
Eglise	20 000,00 €
Cimetière	3 000,00 €
Poteaux incendie	4 077,12 €
Salle des fêtes	18 021,00 €
Eclairage route de Bouchamps	5 500,00 €
Remboursement capital emprunt	37 710,00 €
Réserve travaux	240 725,65 €





## Nouveaux habitants, faites-vous connaître !

Vous venez d'emménager à NIAFLES ?

Avez-vous pensé à vous présenter en Mairie ?

Ce sera l'occasion d'obtenir divers renseignements : organisation de la collecte des ordures ménagères, changement d'adresse à effectuer sur les papiers d'identité, etc...

Le service administratif pourra ainsi prendre les renseignements nécessaires pour les futures démarches administratives obligatoires à effectuer (recensement militaire, ou autres...)

Aussi, il est impératif d'informer la mairie lors de votre départ de la commune, en laissant votre nouvelle adresse.

## Le service national

La loi du 28 octobre 1997 a institué un service national universel, en instaurant le « parcours de Citoyenneté » qui se compose de différentes étapes.

L'une d'entre elles consiste au recensement de tous les jeunes français, garçons et filles, à la mairie du domicile. Cette obligation légale est à effectuer lorsque l'on atteint les 16 ans.

A l'issue du recensement, la mairie remet une attestation de recensement. Celle-ci sera réclamée pour toutes les inscriptions à des examens ou concours : CAP, BEP, Baccalauréat... (Attention cependant de ne jamais donner l'original).

Avant d'atteindre ses 18 ans, le jeune sera convoqué à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense ». A la fin de cette journée, est délivré un Certificat de participation, qui est également demandé lors d'inscription aux examens et concours.

L'année des 18 ans, la personne sera inscrite d'office sur la liste électorale, sous réserve de remplir toutes les démarches légales.

Vous avez 16 ans (et même plus), vous n'avez pas été recensé, présentez-vous en mairie, muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile, pièce d'identité.

## Tarifs de la salle communale (à compter du 02/01/2018)

UTILISATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
LOCATION AVEC L'OFFICE	170 €	200 €
LOCATION SANS L'OFFICE	110 €	140 €
VIN D'HONNEUR - RÉUNION	55 €	60 €
LOCATION WEEK-END	250 €	300 €
LOCATION ST-SYLVESTRE	270 €	350 €

Associations et professionnels de Niafles bénéficient de mises à disposition gratuites, de façon limitée. Renseignements sur le site internet de la commune.

Pour toute question : s'adresser à la mairie par mail ([mairieniafles@wanadoo.fr](mailto:mairieniafles@wanadoo.fr)) ou par téléphone aux jours et heures d'ouverture (02 43 06 19 45)

## Tarifs de la tente de réception (à compter du 01/01/2018)

Tente de 60 m2 pour les besoins de la commune et des associations, mais aussi pour la location. Pour les réservations et les conditions d'utilisation, contacter la mairie.



### **Tarifs 2018 :**

- Habitants de la commune : 70 €
- Associations de Niafles : 70 € (gratuite 1 fois par an)
- Habitants ou associations extérieurs à Niafles : 140 €
- Associations extérieures, pour lesquelles des Niaflais ou Niaflaises sont adhérents : 70 €

Les réparations de ce type de matériel sont très onéreuses. C'est pourquoi il sera demandé à chaque utilisateur un chèque de caution de 1 000 € et une attestation d'assurance.

**Le comité des fêtes informe** qu'il met à disposition des **tables**, des **bancs** et des **barbecues** en location pour un week end, au prix de :

Une table et deux bancs (l'ensemble) = 2 € pour les Niaflais, 3 € pour extérieur.

Barbecue 2 € pour les Niaflais, 3 € pour extérieur.

A retenir auprès des membres du bureau.

Contact : M. Roland RENAUDIER - 02 43 06 08 46

## Tarifs de concessions du cimetière (à compter du 01/01/2018)

### ▼ Concessions

- Trentenaire : 65 €
- Cinquantenaire : 120 €

### ▼ Cave-urnes

- Trentenaire : 180 €
- Cinquantenaire : 220 €

### ▼ Jardin du souvenir

- Réservé à la dispersion des cendres : gratuit

## Etat civil

### ▼ Naissances

TULLEAU Nataël né le 20 décembre 2016

PLANCHENAUULT Clémence, née le 17 avril 2017

GAUTIER Marion, née le 21 novembre 2017

Louis GAUDIN, né le 4 décembre 2017

### ▼ Mariage

Pascal BRUNET et Alicia RAMAGE, le 1er juillet 2017



### ▼ Décès

Marie Josèphe MADIOT née GUYON, le 22 janvier 2017

Claudine MADIOT, née KERRIOU, le 30 septembre 2017



## Le Comité des fêtes de Niafles

Petit rappel de la journée du 1er juillet 2017

### ▼ Le concours de palets

Vingt équipes ont participé au concours de palets. Nous avons apprécié l'engagement de quatre équipes supplémentaires par rapport à l'année 2016, où seulement 16 équipes avaient participé. La victoire est revenue à l'équipe GITEAU contre l'équipe MONNIER.



### ▼ Le repas et la soirée dansante

108 adultes et 16 enfants ont participé au repas d'excellente qualité (fidéua), ainsi qu'à la soirée dansante animée par Delphine et Alexis HORELLOU.

### ▼ Réservation des tables et des bancs

La réservation des tables et des bancs doit se faire près de M. Roland RENAUDIER.

Téléphone : 02 43 06 08 46

En cette fin d'année, l'ensemble des membres du comité des fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes et une excellente année 2018.

Pour le comité des fêtes,

Le président Étienne BAFFOU



### Dates à retenir pour 2018

- Assemblée générale :  
Vendredi 2 février 2018 à 20h30 à la salle des fêtes
- Concours de palets et repas de la fête communale :  
Samedi 30 juin 2018

## L'amicale Niaflaise

Le Club a vu arriver 8 adhérents ; ce qui porte le nombre à 55.

Tous les jeudis après-midi nous nous réunissons pour les jeux divers :(belote et autres)

Actuellement un groupe d'une quinzaine de joueurs de tarots se rencontrent le 1er jeudi de chaque mois. Tous les adhérents peuvent participer quand ils le désirent.

### Rappel des activités 2017 bien suivies en général

9 février : assemblée générale et repas

18 mai : voyage (sentier des daims) à Nantes



22 juin : repas champêtre

6,7,8 octobre : concours de belote

20 novembre : dictée à St Quentin les Anges

12 décembre : bûche de Noël

Vente de boîtes de gâteaux pour Madagascar



### Dates à retenir pour 2018

- 8 février : assemblée générale et repas
- 15 mai : voyage la Route de la sardine
- 21 juin : repas champêtre
- 5,6,7 octobre : concours de belote
- 13 décembre : bûche de Noël

## La gaulle Craonnaise section Niafles - La Selle Craonnaise



- Président : Roland RENAUDIER
- Vice-président : Pierre RATIVEL
- Secrétaire : Denise MADIOT
- Trésorier : Paul JEANNEAU

L'année 2017 a été marquée par la sécheresse, le niveau est vraiment bas. La pêche de la frayère a été moyenne : 180 brochetons de 6 à 14 cm, remis dans la rivière là où le niveau le permettait.

La pêche au mois d'octobre, il y a eu 447 carpeaux. Ce qui est inquiétant avec les barrages baissés cela ne va pas s'arranger.

Pendant l'hiver on alvinera (gardons perches).

Le président.



### Dates à retenir pour 2018

- 27 janvier à 10h : assemblée générale à la salle de la mairie. Pêcheurs et amis sont invités.

# Association Octopus

## ▼ Le Festival Rustine #3

La troisième édition du Festival Rustine a eu lieu sur deux jours cette année : les 25 et 26 février 2017.

Le public, aussi nombreux que les autres années, a pu rencontrer des artistes venus de France et de Belgique pour l'occasion.

La journée s'est déroulée en différents lieux, comme l'année passée : salle des fêtes, foyer des jeunes, mairie de Niaflès, et le Guidon.

Ce sont les Vieilles soupapes qui ont assuré un « service de navettes » très apprécié, pour circuler d'un point à l'autre dans le village.



Au total c'est plus d'une centaine de personnes qui sont passées au Guidon pour un café, quelques idées cadeaux, un atelier, un tour de manège, un concert, un repas partagé.

Depuis le mois de septembre, le Guidon propose également des ateliers hebdomadaires : arts plastiques pour les enfants le mercredi matin, et dessin pour les adultes le samedi matin.



31 personnes sont venues de Niaflès, Bouchamps, Châtelais, Laval, Rennes et Poitiers, pour nous prêter main forte. Un grand merci à eux pour leur inestimable soutien.

## ▼ Le Guidon

La Guidon a fêté sa première année d'existence fin novembre, avec, à son actif :

- 8 soirées événements dont 6 concerts
- 7 expositions dont 2 marchés de Noël
- 9 ateliers d'arts plastiques (dont 2 animés par des artistes invités au Guidon) s'adressant à tous : enfants, jeunes, familles, adultes, personnes handicapés...



**SUIVEZ  
LE GUIDON !**

Facebook Le Guidon  
[www.leguidon-niaflès.blogspot.fr](http://www.leguidon-niaflès.blogspot.fr)

### Dates à retenir pour 2018

Festival Rustine #4 : les 23, 24 et 25 février à Craon

**Vous souhaitez être bénévole ?  
Contactez-nous : 02 43 70 26 19**



## Foyer des jeunes



Tu as entre 13 et 16 ans et tu as envie de te retrouver avec d'autres jeunes sur la commune pour une activité ou un projet ? On peut t'accompagner !

Contacte nous :

- Sophie GENDRY, référente jeunesse sur la commune  
02.43.09.01.54 / 06.73.35.10.80
- Corence ROUSSEAU, animatrice jeunesse au Nulle part ailleurs  
02.43.09.09.69 / 06.86.80.08.75

Cette année par exemple Léa MARTIN et Clara CHERRUAULT, deux jeunes filles motivées ont souhaité s'impliquer dans l'organisation de la fête de Noël sur la commune. Accompagnées par Corence l'animatrice du Nulle part ailleurs, elles ont organisé le jeu de piste pour retrouver le Père Noël !

## VTT Niaflais

2017 fut pour le club et tous ses adhérents une grande année sportive, en multipliant les sorties tous les dimanches sans exception (ou presque) vers de nouvelles contrées voisines, ou pas, au-delà de nos frontières communales.

A la recherche de randonnées « pures VTT », nous avons pu découvrir ou redécouvrir pour certains, des tracés exigeants. Nous citerons les clubs comme Nozay, Bain de Bretagne, Guipry, Pont Péan, Saint Mars du Désert, Nort sur Erdre, Domfront. Autant de destinations qui nous ont offert de très bons moments sportifs et spirituels. Car, quoi de mieux pour arpenter les campagnes au plus près de ce qu'elles nous donnent quand nous prenons le temps de les sillonner tantôt à pied, tantôt sur son vélo tout terrain.

La Niaflaise organisée le 23 Avril 2017 et qui fait partie du « Tour de La Mayenne » a vu une participation record avec 516 vététistes et 297 marcheurs. Ce qui confirme que les citoyens aiment se retrouver au cœur et au contact de leur environnement rural. Le but étant aussi, la prise de conscience qu'il nous faut tous l'entretenir et le conserver.



A ce titre, nous remercions tous les propriétaires qui nous ouvrent un droit de passage exceptionnel sur leurs terres ainsi que tous les bénévoles qui nous soutiennent chaque année. Sans oublier les sponsors qui nous aident à financer ce grand rendez-vous annuel. Citons aussi CREAvenir (Crédit Mutuel) qui soutient les initiatives locales. Ce projet nous a permis l'acquisition de nouveaux supports signalétiques pour le fléchage des parcours pédestres. (une aide non négligeable de 400 euros).

Une météo capricieuse, une grosse averse, un froid piquant, le coupe-vent aux couleurs du club pour s'isoler au mieux des intempéries. Voilà une riche idée d'investissement pour 2018. Mais pas que, car chaque année, le club organise une sortie hors de nos frontières. Ce printemps passé, nous avons parcouru les chemins bretons autour de La Gacilly, dans le Morbihan. L'année prochaine, en juin 2018, nous sillonnerons, sur deux journées, les sentiers côtiers de La Hague dans le Cotentin (département de La Manche)

Pour information, l'effectif des vététistes licenciés au club varie chaque année mais reste stable autour de 15 membres. Si l'envie de nous rejoindre vous démange les jambes, alors n'hésitez pas !

Merci à vous tous.

[http://club.quomodo.com/vtt\\_niaflais/accueil](http://club.quomodo.com/vtt_niaflais/accueil)



**Date à retenir pour 2018**

La Niaflaise aura lieu le 15 avril 2018

## Niaflais, dansez country

Au cours de l'année l'association Niaflais Dansez Country a organisé un bal au mois de Janvier, son festival country day le 26 et 27 août et une soirée en faveur du Téléthon est prévue le 9 décembre 2017 à Livré la Touche avec un repas préparé par le restaurant le Livré 1.

L'association a aussi effectué différentes démos à l'invitation d'autres associations de la Mayenne et hors département.

L'association Niaflais Dansez Country a tenu son assemblée générale le mardi 13 juin 2017.

Certains membres du bureau et adhérents ayant souhaité arrêter la country, un nouveau bureau a donc été constitué :

- Président : Patrice Rousseau
- Vice-présidente : Véronique Samirant
- Trésorière : Joëlle Marciniack adjointe : Vanessa Marchand
- Secrétaire : Aurélie Martin adjointe : Margarete Lebreton
- Membres : Régine Balavoine, Magali Balavoine, Gilles Foucher



L'association compte 40 adhérents divisés en deux groupes : un le mardi soir à Livré la Touche et un le jeudi soir à Niaflès.



## Destruction des nuisibles

### ▼ Bilan des captures de la saison

16 renards, 92 ragondins, 5 rats musqués

L'association remercie les propriétaires et agriculteurs pour leurs autorisations de passage lors des battues administratives.

#### Renseignements :

Mr MONTAUBAN Rémi : 02.43.06.04.53



*Ragondin albinos de 7 kgs piégé au barrage du Moulin des Planches*

### ▼ Destruction de nids de frelons asiatiques

3 nids ont été détruits sur la commune par un intervenant agréé au FDGDON de la Mayenne.

RAPPEL : La commune de Niaflès a signé le 15 octobre 2015, une convention de partenariat avec le FDGDON de la Mayenne. La destruction des nids étant réalisée par « l'entreprise prestataire » retenue par la FDGDON 53, la commune de NIAFLES s'est engagée à financer (pour les interventions réalisées sur le domaine privé) le coût TTC de l'intervention

à hauteur de 50 %. Le solde TTC de l'intervention est directement facturé par « l'entreprise prestataire » au particulier.



*Nid de Frelons Asiatiques au sommet d'un bouleau à environ 10m de haut au barrage du Moulin des Planches*

Par conséquent, lors de découverte de nids de frelons asiatiques, il est très important de contacter les référents ci-dessous ou la mairie.

L'interlocuteur municipal désigné est :  
Mr PRIME Dominique : 06 03 86 89 19

Le suppléant est :

Mr DESMOTS Patrice : 06 22 98 75 71

Autre contact :

Mairie de Niaflès : 02 43 06 19 45  
ou 09 62 29 26 55  
ou mairieniaflès@wanadoo.fr

Lors de la dernière Assemblée Générale de l'Association, le bureau a décidé de participer au coût de destruction de nids de frelons à hauteur de 25 € par intervention.





## La paroisse Saint Martin de Niafles

La paroisse désigne dans chaque commune une équipe de proximité, composée de 3 ou 4 membres

Les membres vous renseignent sur le déroulement des baptêmes, mariages, sépultures et services religieux.

### ▼ Équipe de proximité

Marie-Madeleine DEROUIN : 02 43 06 19 22

Marie-Claire POIRIER : 02 43 06 50 14

Dominique PEUROIS : 02 43 06 04 35

### ▼ Paroisse St Clément du Craonnais : 02 43 06 10 54

Permanences matin (10h-12h) :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi

Permanences après-midi (16h-18h) :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi

**Visite de la crèche** du 3 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclus

**Messes 2018 à 19 h à Niafles :**

10 mars, 12 mai, 16 juin, 25 août, 10 novembre





### Quelques mots du Président



*C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons la création de notre nouveau site internet. Si je devais définir l'année 2017 en un mot je dirai que ce fut une année dynamique. 2018, devrait s'inscrire dans la continuité avec en prime, l'écriture d'un nouveau projet social. Je tiens à remercier tous les bénévoles, familles, jeunes, partenaires, associations, salariés qui participent chacun à sa façon à la réussite et au bon fonctionnement de notre projet social. Je tiens à remercier aussi tous les partenaires financiers dont la Communauté de Communes via le CIAS, la CAF, la MSA, la DDCSPP... qui nous font confiance depuis plusieurs années et sans lesquelles notre action ne pourrait exister.*

Alexandre Julliot

**Réflexion 2018**, Tout au long de l'année, quelques 30 bénévoles vont se réunir plusieurs fois pour réfléchir et travailler collectivement à l'élaboration de notre futur projet social, qui se veut avant tout un projet partagé. Pour ce faire, différentes actions vont être menées pour récolter la parole des Habitants du territoire. Ne soyez pas surpris si nous vous interpellons dans la rue pour répondre à quelques questions, ou si vous recevez un sondage par la poste, mail, ou pigeon voyageur... Les données recueillies viendront enrichir notre, votre futur projet.



**Le « Nulle Part Ailleurs », des projets pour tous !**

### Renseignements et Nouveaux Horaires d'ouverture



6 Rue de la Tour de Guêt — 53400 Craon



Hors vacances scolaires  
**Mardi, jeudi, samedi** : 9h30-12h30 / 13h30-17h00  
**Mercredi** : 9h30-18h00  
**Vendredi** : 9h30-12h30 / 13h30-18h00



Vacances scolaires :

**Du lundi au vendredi** de 9h à 12h / 13h45 à 18h00



Tel : 02 43 09 09 69 / 06 86 80 08 75  
 Ou par mail : [equipe@lennulepartailleurs.fr](mailto:equipe@lennulepartailleurs.fr)  
 Site internet : [www.lennulepartailleurs.fr](http://www.lennulepartailleurs.fr)



### PROJETS JEUNES

PRÉSENTATION



#### C'est swag !

Des **ATELIERS** annuels : Cirque, Magie, E.sport, robotique, coupdepouce.net...

Des **ANIMATIONS** pendant chaque période de vacances avec un programme d'activités riches et variées : sorties, grands jeux, activités manuelles, stages... + les mercredis et samedis.

Un **ACCOMPAGNEMENT** adapté à ton, tes projets : séjours, sorties, échange interculturel, culture Japonaise...

Un **ACCOMPAGNEMENT** des groupes et des foyers de jeunes des communes partenaires : structuration, animations...

Un local pour tous les jeunes à partir de 11 ans : le **CEKUADON** Avec possibilité de manger sur place le mercredi (en non stop)

Des actions de prévention au sein des collèges et MFR



### PROJETS FAMILLES

LES ANIMATIONS FAMILLES

#### Intéressant ...

Des **SOIREES**, des **CONFERENCES**, des **TEMPS** pour les parents abordant différentes thématiques sont organisés : « Etre parents aujourd'hui », la Matinale des parents...

Des **ATELIERS**, un atelier **Défi famille énergie**, atelier **Habilités parentales** permettant de développer une nouvelle méthode de communication avec ses enfants.

Des animations **PARENTS / ENFANTS** autour de la cuisine, du jeu, ou d'autre thématique sont aussi proposées à chaque période de vacances, ainsi que des **SORTIES** familiales : patinoire, zoo, mer...

### PROJETS ASSOS

UN ACCOMPAGNEMENT...

#### Eh oui cela existe !

Un accompagnement adapté pour les associations du territoire qui portent un projet à caractère social et ou familial. Cet accompagnement peut se traduire par une aide technique : recherche de financement, prêt de matériel...mais aussi par une aide méthodologique : aide à la structuration de la vie associative, temps de formation...

C'est aussi un espace où l'on peut communiquer sur ces manifestations.

**N'hésitez pas à nous apporter affiches et tracts.** Possibilité de mettre en ligne sur notre site internet

### PROJETS HABITANTS

UN LIEU RESSOURCE

#### ??? Waouh

Un accueil chaleureux vous sera assuré par notre équipe de salariés. Nous essaieront de répondre au mieux à vos questions, ou de vous accompagner dans vos projets... Vous pouvez aussi simplement venir pour lire la presse quotidienne ou boire un café, thé...

Des PC avec une connexion internet sont mis à votre disposition afin de faire des recherches ou réaliser des documents (affiche, CV...)

# ADMR : des services à domicile pour tous

Depuis 1957 l'association ADMR de CRAON et ses environs aide toute personne à bien vivre chez elle : célibataire ou famille, actif ou retraité, en pleine forme, malade ou handicapé.



## ▼ Aide à la personne, maintien au domicile

Services adaptés aux personnes : âgées, en situation de handicap, malades ou revenant d'hospitalisation :

- Aide au lever, au coucher, à la toilette, à l'habillage
- Cuisine, courses, aide à la prise des repas, ...
- Accompagnement transport
- Accompagnement social

## ▼ Ménage – Repassage

Ce service permet, à toute personne quelque soit son âge, qui n'a que très peu de temps à consacrer aux tâches ménagères ou qui ne peut plus les effectuer seule, d'avoir un domicile toujours entretenu.



## ▼ Garde d'enfants

L'ADMR propose la garde d'enfants à domicile adaptée aux besoins de chaque famille. Les intervenants professionnels amènent ou vont chercher les enfants à l'école, les aident à faire leurs devoirs, préparent leurs repas, ...



## ▼ Téléassistance

Le système de téléassistance proposé par l'ADMR vous permet, grâce à un médaillon ou à un bracelet, d'être relié à un plateau d'écoute.

Un service à la carte pour rester chez soi en toute tranquillité 24heures/24 7jours/7.

## ▼ Les petits travaux de jardinage et de bricolage

Vous avez besoin d'aide pour les menus travaux d'entretien, de réparations et de jardinage ? Nos intervenants professionnels peuvent bêcher, tondre la pelouse, repeindre ou tapisser de petites surfaces, poser une étagère, ...

**N'hésitez pas à contacter l'ADMR de « CRAON et ses environs » par l'intermédiaire du référent de votre commune : Mr Michel MONTECOT tél : 02 43 06 19 76.**

## REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES !

**Vous vous dites** pourquoi pas mais je n'ai pas beaucoup de temps ou je ne sais pas ce que je peux apporter... **Rencontrons-nous !**

**Et ensemble, nous définirons votre engagement et vos mission en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.**

Dans le cadre de la qualité, l'association ADMR de CRAON s'est engagée avec son réseau de bénévoles de faire au minimum une visite annuelle chez tous ses clients.

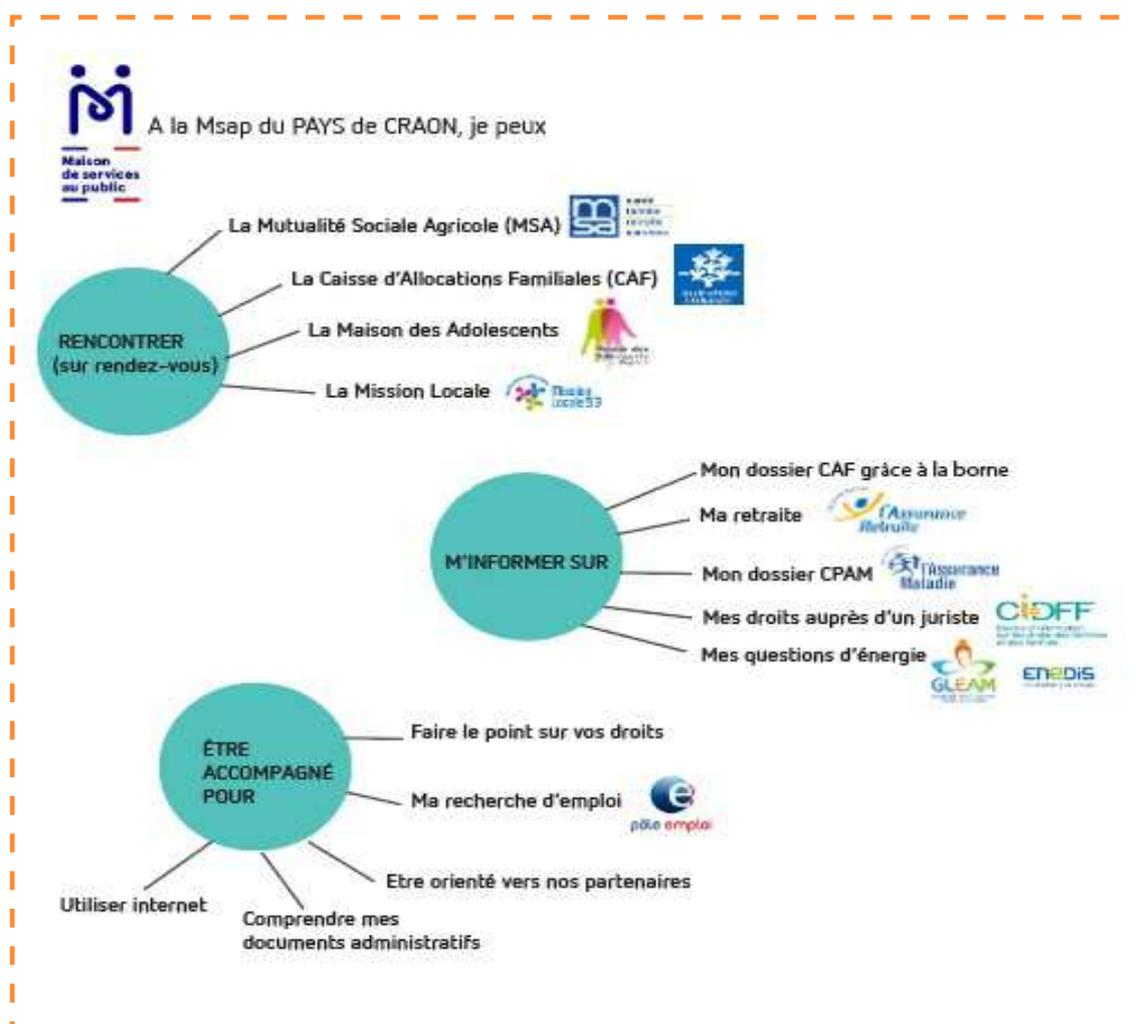
Association ADMR de CRAON et ses environs  
83 bis, rue de la Gare 53400 CRAON  
02 43 06 06 60 - craon.admr53@wanadoo.fr - www.admr.org



# La Maison de Services Au Public du Pays de Craon (Msap)

La Maison de services au public du PAYS DE CRAON vous propose :

- Un accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Un espace informatique en accès libre pour vos démarches en ligne
- Une borne CAF pour vos rendez-vous à distance avec un conseiller
- La possibilité d'un accompagnement individualisé, sur rendez-vous avec la médiatrice sociale, dans les différents domaines relevant de la mission Msap.
- Des permanences physiques des partenaires sur rendez-vous



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

29 rue de la Libération

53400 Craon

02.43.09.09.65

msap@cias.paysdecraon.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30



## CALENDRIER 2018 COLLECTE ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES COMMUNE DE NIAFLES

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L Férié	1 J	1 J	1 D	1 M Férié	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L Emballages bac jaune	1 J Férié	1 S
2 M	2 V	2 V	2 L Férié	2 M	2 S	2 L OM	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L Emballages bac jaune	3 M	3 S	3 L OM
4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L OM	4 M	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 V	5 L Emballages bac jaune	5 L Emballages bac jaune	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L OM	5 M
6 S OM	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L Emballages bac jaune	6 J	6 S	6 M	6 J
7 D	7 M	7 M	7 S	7 L OM	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V
8 L Emballages bac jaune	8 J	8 J	8 D	8 M Férié	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L OM	8 J	8 S
9 M	9 V	9 V	9 L OM	9 M	9 S	9 L Emballages bac jaune	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J Férié	10 D	10 M	10 V	10 L OM	10 M	10 S	10 L Emballages bac jaune
11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L Emballages bac jaune	11 M	11 S	11 M	11 J	11 D Férié	11 M
12 V	12 L OM	12 L OM	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L Emballages bac jaune	12 M
13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L OM	13 J	13 S	13 M	13 J
14 D	14 M	14 M	14 S	14 L Emballages bac jaune	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V
15 L OM	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L Emballages bac jaune	15 J	15 S
16 M	16 V	16 V	16 L Emballages bac jaune	16 M	16 S	16 L OM	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L Emballages bac jaune	17 M	17 S	17 L OM
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L OM	18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 V	19 L Emballages bac jaune	19 L Emballages bac jaune	19 J	19 S OM	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L OM	19 M
20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L Emballages bac jaune	20 J	20 S	20 M	20 J
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L Férié	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 L Emballages bac jaune	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L OM	22 J	22 S
23 M	23 V	23 V	23 L OM	23 M	23 S	23 L Emballages bac jaune	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L OM	24 M	24 S	24 L Emballages bac jaune
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L Emballages bac jaune	25 M	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M Férié
26 V	26 L OM	26 L OM	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L Emballages bac jaune	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L OM	27 J	27 S	27 M	27 J
28 D	28 M	28 M	28 S	28 L Emballages bac jaune	28 J	28 S	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V
29 L OM	29 J	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 L Emballages bac jaune	29 J	29 S
30 M	30 V	30 V	30 L Emballages bac jaune	30 M	30 S	30 L OM	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
31 M	31 S Emballages bac jaune	31 S Emballages bac jaune	31 M	31 J	31 V	31 M	31 V	31 D	31 M	31 M	31 L OM

- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs) à l'exception du jour de l'an, de Pâques et de Noël.
- Collecte à partir de 5h du matin. Merci de sortir votre bac la veille au soir.



Collecte des ordures ménagères (bac à couvercle bordeaux ou chocolat pour les professionnels)  
→ semaines impaires



Collecte des emballages (bac à couvercle jaune)  
→ semaines paires

Pour obtenir un bac adapté à la composition de votre foyer, merci de prévenir la Communauté de Communes en cas de déménagement, naissance, départ d'une personne, décès...  
 Téléphone : 02.43.09.61.64 - Adresse e-mail : environnement@paysdecraon.fr - Site internet : www.paysdecraon.fr







## Association relais santé bien-être

Composée d'habitants du Pays de Craon, elle a pour objectif de promouvoir le bien-être et de permettre à chacun d'être acteur de sa santé.

Elle a pour mission de créer du lien entre les professionnels de santé et les habitants, de mener des actions de prévention, d'informer sur les actualités « santé » locales.

Vous souhaitez connaître les actualités « santé » ? Participer aux actions ? Vous avez des besoins à exprimer ? N'hésitez pas à nous contacter.

Renseignements : Julie Girard 07 85 51 53 43 / [animation.sante@paysdecraon.fr](mailto:animation.sante@paysdecraon.fr)

Pour en savoir plus, RDV sur le site internet de la Communauté de commune du Pays de Craon : [www.paysdecraon.fr](http://www.paysdecraon.fr) rubrique « santé ».



## Lutte contre les cambriolages



La gendarmerie de la Mayenne propose désormais aux utilisateurs de SMARTPHONES une application « Stop cambriolages »

Créée en 2013, l'application, téléchargeable sur Android ou IOS sur smartphone, a pour but d'aider les particuliers et les commerçants à lutter contre les cambriolages.

L'objectif premier de cet outil est de délivrer des messages d'alerte aux utilisateurs situés en zone gendarmerie. Les types de délits visés et les alertes sont variés : vols de carburant, présence de faux agents EDF, cambriolages dans un lotissement, .....

« L'idée est d'informer l'utilisateur en temps réel d'un pérille ou d'un risque. Le type de cambriolage, le mode opératoire ou encore les butins recherchés seront précisés ».

Sur l'interface, d'autres services seront proposés : informations pratiques, soutien aux victimes, localisation de la brigade la plus proche, formulaire opération tranquillité vacances.....



Capitaine Michel PICARD  
Commandant de la Communauté  
de Brigades de CRAON  
3 rue de Buchenberg  
53400 CRAON  
Tel: 02.43.06.17.20  
Port: 06.27.17.76.30



# Les chenilles urticantes défoliatrices

Depuis quelques années déjà en Mayenne, POLLENIZ, le réseau FREDON-FDGDON des Pays de La Loire, organise des luttes collectives contre une espèce de chenilles urticantes défoliatrices, la Processionnaire du Pin ; et ponctuellement contre la Processionnaire du Chêne et le Bombyx Cul Brun.

## ▼ Reconnaissance des espèces

### Processionnaire du Pin



Ces chenilles sont inféodées aux pins (noir d'Autriche, laricio de Corse, Salzman, de Monterey, maritime, sylvestre et d'Alep) et parfois aux cèdres. Elles forment dans les arbres des nids très reconnaissables, en bout de branches, souvent exposés au soleil, de la taille d'un petit ballon et de couleur blanche. Lors des premiers stades larvaires, les chenilles sont très petites et il n'y a pas de nid visible. Ils ne seront formés que par les chenilles plus âgées, pour se protéger du froid et des intempéries. Puis ces chenilles descendront le long des troncs lors de processions pour aller s'enterrer dans le sol, afin d'effectuer leur nymphose (chrysalide, avant de ressortir sous la forme adulte = papillon).

### Processionnaire du chêne



Ces chenilles sont inféodées aux chênes. Elles forment de gros nids à la base des branches charpentières, dans lesquels elles s'abritent la journée, puis elles y effectueront leur nymphose. Ces chenilles se déplacent en grande procession dans l'arbre pour se nourrir des feuilles, la nuit.

### Bombyx Cul Brun

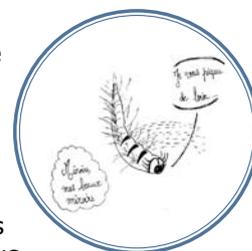


Ces chenilles sont reconnaissables par leurs lignes blanches longitudinales et leurs deux points orange sur le dos. Elles colonisent différentes espèces végétales que l'on retrouve dans les haies bocagères (chênes,

aubépines, pruneliers, ...). Elles forment des petits nids, constitués de feuilles recroquevillées et enserrées par de la soie blanche, de la taille d'un poing et situés en bout de branches.

### Lithosie quadrille

Enfin, il existe une dernière espèce urticante, que l'on rencontre plus rarement en Mayenne. Elle se nourrit de mousses et de lichens. Ainsi, nous pouvons la retrouver sur divers supports (arbres, mais aussi bâtiments non entretenus, ...). Elle est reconnaissable par deux lignes dorsales composées d'une série de points orange. On a également pu croiser quelques fois une de ses « cousines » ayant le même régime alimentaire et pouvant être à l'origine d'urtications, mais dans une moindre mesure, le Manteau pâle (*Eilema caniola*).



### Les miroirs urticants

Au-delà du stade L3, les chenilles possèdent des poils urticants. A l'inverse de ce que l'on pourrait penser, ce ne sont pas les poils visibles à l'œil nu qui le sont, mais des poils microscopiques projetés dans l'environnement par le biais d'ouvertures sur leur dos, appelées «miroir», que les chenilles ouvrent et ferment à leur guise. Plus elles sont stressées, ce qui est le cas lors des processions, et plus elles libèrent ces poils urticants, comme moyen de protection.

## Autre espèce - confusion

Certaines confusions ont lieu au printemps, avec des chenilles d'hyponomeutes, responsables d'importantes défoliations accompagnées de soie, recouvrant parfois entièrement les végétaux touchés (Prunus, pommiers, fusain d'Europe, ...). Pas de panique ! Ces chenilles ne sont pas urticantes et généralement, les végétaux se remettent très bien de leurs attaques.

## ▼ Dangers

Surtout, **NE PAS TOUCHER LES CHENILLES** et ne pas s'en approcher non plus.

## Les symptômes

Hommes et animaux peuvent être touchés par des réactions allergiques plus ou moins importantes.

Contact avec la peau : plaques rouges, cloques, démangeaisons, brûlures, nécroses (langue des animaux).

Contact avec les yeux : pourtour rouge, paupières enflées, larmes, baisse de vision, cécité.

Systèmes respiratoires : asthme, allergies violentes.

Dans la mesure du possible, il ne faut pas se gratter et éviter les frottements, car cela disperse les poils urticants, les casse, ce qui libère alors la substance provoquant les allergies.

## Les traitements

- Pour l'homme

Consulter un médecin ou un ophtalmologiste. Laver les vêtements et supports souillés (>60°C).

Éviter les sites infestés en période critique (parcs, espaces de jeux, ...).

Rincer au jet d'eau les surfaces colonisées par les chenilles lors de leurs processions (sol, pelouse, infrastructures telles que les bancs, ...).

- Pour les animaux

Consulter un vétérinaire.

Penser à vous laver, ainsi que vos vêtements et tissus/supports pouvant avoir été utilisés par votre animal (panier, niche, ...).

## ▼ La lutte



En Mayenne, compte tenu de la fréquence de la Processionnaire du Pin, les campagnes de lutttes collectives leur sont principalement destinées, mais des solutions existent pour chaque espèce de chenilles. Lors des lutttes collectives effectuées à

l'automne sur les pins et cèdres, il s'agit d'une méthode d'aspersion de bio-insecticide, composé d'une bactérie *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, dont l'ingestion leur est mortelle.

Il est également possible de poser sur pins ou cèdres, avant leur procession, des éco-pièges. Ces collerettes munies d'un sac, permettront de récupérer les chenilles avant qu'elles ne touchent le sol.

On peut également supprimer les nids, mais il faudra alors bien veiller à se protéger avec des équipements de protection individuelle (protection complète ! Combinaison, bottes, gants, masque, lunettes).



Il est possible de mettre en place un piègeage

des papillons (à l'aide d'une phéromone) pour diminuer les populations, mais cette seule méthode ne suffit pas, elle devra être combinée à d'autres.

Enfin, on peut se faire aider des auxiliaires prédateurs, comme les mésanges, en posant des nichoirs adaptés à ces espèces. Elles adorent consommer les chenilles aux premiers stades larvaires.

Source photos et informations: POLLENIZ.

Des plaquettes ont été distribuées dans votre mairie. Elles sont également disponibles sur simple demande en nous contactant.

POLLENIZ 53 / FDGDON de la Mayenne  
17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGÉ - 02 43 56 12 40 - polleniz53@polleniz.fr



## Les communes du bassin de l'Oudon s'engagent dans le « zéro phyto »

Depuis de nombreuses années les collectivités du bassin de l'Oudon cherchent des solutions alternatives pour entretenir les espaces publics sans produits phytosanitaires : nouveaux matériels d'entretien, formations techniques, essais d'enherbement, de paillage, communication avec les habitants, etc.

Afin de préserver la santé et la qualité de l'eau, le bassin de l'Oudon les accompagne dans cette démarche ; notamment sur des espaces sensibles, difficiles à entretenir sans pesticides comme les cimetières (voir photo ci-dessous).



Rencontre « Entretien zéro phyto des cimetières » le 5 octobre 2017 à Courbeveille

Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des pesticides est interdite dans les communes françaises pour l'entretien des espaces publics.

Au 1er janvier 2019, ce seront les particuliers qui ne pourront plus acheter et utiliser ces produits.

Il est donc important d'anticiper ces évolutions et changer de regard sur l'entretien et l'aménagement de nos espaces.



Pour en savoir plus sur les **actions que vous pouvez mettre en œuvre, en tant que particulier**, pour préserver la qualité de l'eau : [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) (rubrique « Qualité de l'eau > Mon action pour préserver l'eau »).

## Soyons « S.A.G.E. » Adaptons-nous au changement climatique !

Le changement climatique est déjà là, même s'il existe encore des incertitudes sur son intensité. Les mécanismes en jeu sont complexes et partiellement connus.

Il y a des faits : par exemple entre 1970 et 2000, en été, les températures moyennes ont augmenté de 0,35 degrés tous les 10 ans. Il y a aussi les prévisions : probablement autant de pluies mais lors d'évènements plus intenses, une augmentation de la température de l'eau, ... Et puis le ressenti : comment ne pas être sensible à la sécheresse de cette année qui fait qu'en novembre la pluie est insuffisante pour alimenter les cours d'eau, que les lentilles s'y développent et que les poissons manquent d'oxygène ?

Alors que peut-on faire ? D'abord prendre conscience que l'eau est une richesse. Avoir aussi conscience de notre confort : de l'eau, à volonté, potable, à la maison. Ensuite chacun de nous peut adapter ses pratiques pour mieux utiliser l'eau. Des solutions existent et peuvent être développées en agriculture, dans l'entreprise, dans les lieux publics et aussi dans nos usages quotidiens.

Chacun de nous peut agir simplement :

- Laver les légumes dans une bassine pour arroser les plantes,
- Installer des réducteurs de pression sur les robinets,
- Utiliser le compost ou les résidus de tonte pour pailler au jardin et conserver l'humidité du sol,
- Supprimer les fuites d'eau,
- Laisser jaunir la pelouse, elle reverdira,
- ...



### A vos agendas

conférence sur l'impact des perturbateurs endocriniens sur l'eau et les milieux aquatiques dans le cadre de la journée mondiale de l'eau – le 22 mars 2018 à 20h30 à la salle des fêtes de BALLOTS. Suivez les actualités sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

# La préfecture se modernise : vos démarches administratives exclusivement en ligne !



Les procédures de délivrance des titres sont désormais dématérialisées.

L'utilisateur ne doit plus se déplacer en préfecture mais peut accéder à tout moment 24h/24 et 7j/7 depuis son domicile, aux téléprocédures en se connectant sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) :

<https://ants.gouv.fr/>

Le plan préfectures nouvelle génération «PPNG» a transformé considérablement les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité et le passeport, le permis de conduire et la «carte grise».

L'État se modernise pour simplifier les démarches des particuliers et rendre les services publics plus efficaces et plus réactifs. La possibilité de réaliser une grande partie de ses démarches en ligne est une demande forte de la part de nombreux usagers.

Il n'est donc plus nécessaire de se rendre en préfecture pour effectuer les démarches suivantes :

## Permis de conduire :

Demande de permis de conduire suite à la réussite de l'examen, renouvellement de permis de conduire (suite à perte, vol, détérioration ou avis médical), conversion du permis militaire, validation d'un brevet professionnel et consultation du solde des points du permis de conduire.



## Certificat d'immatriculation :

Demande de duplicata de certificat d'immatriculation d'un véhicule pour perte, vol ou détérioration, changement d'adresse, changement de titulaire, obtention d'un certificat de situation administrative (non-gage) et enregistrement de déclaration de cession. Les autres démarches concernant les « cartes grises » seront transférées sur internet d'ici la fin de l'année 2017.



## Carte nationale d'identité et passeport :

En Mayenne, 14 mairies sont habilitées à délivrer des cartes d'identité et des passeports, Bonchamp-lès-Laval, Changé, Château-Gontier, Craon, Ernée, Evron, Gorrion, Lassay-les-Châteaux, Laval, Mayenne, Meslay du Maine, Pré-en-Pail, Saint-Berthevin et Villaines-la-Juhel.

Pour faciliter et accélérer le dépôt de demande de ces titres, l'utilisateur peut effectuer sa pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport en ligne.

## Mise en service d'un serveur vocal interactif national

A compter du lundi 16 octobre 2017, un serveur vocal interactif (SVI) national dédié aux appels concernant toutes demandes relatives aux procédures de demandes de titres (carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité) est mis à disposition des usagers au 3400 (0,06 centimes d'euros la minute).

## Point numérique

Pour accompagner le public qui ne dispose pas d'internet, un point numérique est à disposition, à l'accueil de la préfecture de la Mayenne (46, rue Mazagran à Laval). L'accompagnement de l'utilisateur est assuré par un médiateur numérique.

Ce **point numérique est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.**

## Tourisme en Pays de Craon

L'association «Tourisme en Pays de Craon» est issue de la fusion en 2016 des trois syndicats d'initiative du Pays de Craon (Craon, Cossé le Vivien et St Aignan-Renazé). La Communauté de Communes du Pays de Craon chargée de promouvoir le tourisme sur les 37 communes soutient financièrement l'Association actuellement présidée par 3 co-présidentes (Mme Marie-Claude Boiteux, Mme Clotilde Faguer et Mme Joëlle Hallopaux). Un conseil d'administration les seconde. L'association a participé au financement de l'animation du marché de Gastines dans le cadre des Embuscades de Cossé le Vivien. Elle est en relation étroite avec Sud-Mayenne-Tourisme à Château-Gontier et s'engage auprès de la Communauté de Communes à participer au balisage des sentiers de randonnée.

Elle comprend quatre commissions :

La commission «Accueil et information», soutient la personne recrutée chargée de recevoir et d'informer les touristes. Pour ce faire, la Communauté de Communes a mis à disposition, en partenariat avec la ville de Craon, un local situé place du Pilori à Craon. La Maison du Tourisme; inaugurée fin juin est ouverte en juillet et août. Le local est aussi le lieu de réunion des différents groupes de l'association.

La commission «Animations», sous la houlette de Jacqueline Beaulieu, s'occupe de la participation aux différentes foires (Renazé en mai, Cossé le Vivien en septembre et Craon en Octobre). Elle a mis en place, en partenariat avec les Amis du Patrimoine de Bouchamps-les-Craon, un concert à l'église de Bouchamps en même temps que le lancement du «Circuit des Crèches», l'occasion de découvrir 50 crèches sur l'ensemble du territoire.

La commission «Histoire et Patrimoine», animée par Evelyne Ernoul s'intéresse au patrimoine local, à son histoire et édite une revue annuelle intitulée « les Cahiers du Pays de Craon». Elle propose également, à la demande, des visites guidées de Craon ancien. Elle recueille également tous les témoignages émanant des 37 communes susceptibles d'enrichir les Cahiers.

La commission «Randonnée», présidée par Joëlle Hallopaux et affiliée à la F.F.R.P. (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) propose des randonnées pédestres toute l'année : les 2ème et 4ème dimanches matin de chaque mois de septembre à avril, tous les mardis soir pendant la belle saison. En 2017, elle a organisé également un séjour au Portugal en mai et une sortie d'une journée à Rochefort-en-Terre (56). Elle a animé la randonnée pédestre pour les associations «France-Lafora» sous le patronage de Groupama et «A plein souffle» dans le cadre des Virades de l'Espoir.

L'information des activités proposées par l'association se fait de différentes manières : les panneaux électroniques à Craon, Cossé et Renazé, l'Ami Cosséen, le Haut-Anjou à la page de Craon et «Infolocale» pour Ouest-France. Des informations ponctuelles sont faites également par voie d'affichage.



*Inauguration du local, juin 2017*

## Sécurité routière : objectif « aucune victime » en 2018

Les nids de poules sur les routes, les bambins assis entre papa et maman sur un coussin à l'avant de la voiture, le « p'tit dernier » avant de prendre la route, étaient monnaie courante dans les années 70.



18 000 morts à l'époque en France, contre moins de 4 000 ces dernières années, cela démontre bien que de réels progrès ont été réalisés alors que, sur la même période, le parc automobile national a presque triplé.

Pourtant, depuis 2014, en Mayenne comme sur l'ensemble du territoire nationale, la mortalité routière est en hausse. Les différentes mesures prises ces dernières décennies semblent moins efficaces face à des nouveaux comportements. Le respect de « la règle », le rapport aux risques, l'importance du téléphone dans le quotidien, de nouvelles addictions, expliquent ces évolutions.

Dans 9 cas sur 10, les accidents qui frappent nos familles sont dus à des comportements irréguliers. La vitesse excessive ou inadaptée est ainsi la première cause d'accidents.

Au final, si chaque conducteur se montrait vigilant et respectueux des règles, notamment le code de la route, la majorité des accidents serait évitée.

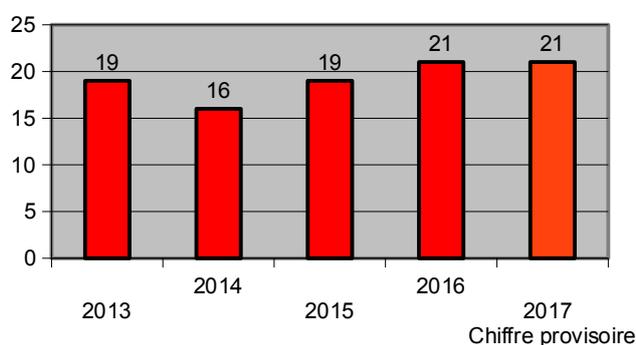
Il s'avère plus que jamais nécessaire d'amplifier la politique de sécurité routière, pour que la conscience du risque, le respect des autres et de soi-même, puissent à nouveau être des règles de vie naturelle et partagée.

Pour poursuivre les efforts et continuer à sauver des vies, de nouveaux moyens de contrôles automatisés sont déployés.

En matière de sécurité routière, nous sommes tous responsables ! La commune de NIAFLES et les Niaflais, les Niaflaises doivent être exemplaires. C'est à force de vigilance et de prise de conscience qu'ensemble, dans l'intérêt de nos enfants, de nos proches et de nos amis que nous aurons une route plus sûre.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

Nombre de personnes tuées sur la route en Mayenne



Mode conduite, l'appli que met le téléphone portable en veille quand on conduit



@routeplussure



# ENQUÊTE SUR LES HABITUDES ALIMENTAIRES

Les trois communautés de communes du Sud Mayenne, réunies au sein du Gal Sud Mayenne, ont lancé une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) intitulée « Manger local et durable », afin de soutenir l'activité agricole locale et développer l'accès à une alimentation de proximité et de qualité, sobre en énergies fossiles. Afin de proposer des solutions répondant aux besoins des consommateurs, le GAL lance une enquête auprès des habitants des trois communautés de communes. L'objectif de ce questionnaire est de mieux cerner les habitudes, les contraintes et les attentes des consommateurs vis-à-vis de l'alimentation, en particulier en matière de circuits courts et de proximité\*. Cette enquête est confidentielle : aucune donnée individuelle ne sera présentée de façon nominative ni communiquée à quiconque.

Nous vous invitons à répondre à cette enquête avant **le 31 janvier 2018**. Pour le développement d'une alimentation locale et durable en Sud Mayenne, votre avis compte ! Merci de vos contributions !



Rendez-vous sur :  
[www.pat-sud-mayenne.fr](http://www.pat-sud-mayenne.fr)



**Dix paniers garnis « Manger durable en sud-Mayenne » seront à gagner, par tirage au sort**

\* Les circuits courts de commercialisation permettent d'acheter des produits alimentaires directement aux producteurs locaux (sur les marchés, à la ferme, par des paniers, dans des boutiques de producteurs...) ou par le biais d'un intermédiaire au plus (commerçant local, artisan, restaurateur, espace de vente, maison de Pays...). Les produits locaux de proximité sont entendus comme étant des aliments produits par des producteurs du Sud Mayenne, transformés en Sud Mayenne ou dans les départements limitrophes, et distribués aux consommateurs du Sud Mayenne.

➤ GAL Sud Mayenne  
Hôtel de Ville - 23, Place de la République - 53200 Château-Gontier  
Tel: 02 43 09 55 46 - Email: [gal@sud-mayenne.com](mailto:gal@sud-mayenne.com) - Site web: [www.gal-sud-mayenne.com](http://www.gal-sud-mayenne.com)



**Vous avez un projet de travaux, le Pays de Craon vous accompagne :**

[www.paysdecraon.fr](http://www.paysdecraon.fr)



**SOLIHA vous permet d'évaluer votre éligibilité aux différentes subvention liées à l'amélioration de votre logement. L'association vous accompagne ensuite dans le montage des différents dossiers, du dépôt de la demande à la perception des aides.**

**Contact : Eric GUERIN**

**02.43.91.19.91**

**[e.guerin@solihha.fr](mailto:e.guerin@solihha.fr)**

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



**Permanences EIE (9h à 12h) :**

1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à Cossé-le-Vivien : Maison de la CC du Pays de Craon—58 place Tussenhausen

3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois à Craon—Maison de Services au public—29 rue de la Libération

**Permanences SOLIHA (9h à 12h) :**

1<sup>er</sup> mercredi du mois à Cossé-le-Vivien : Maison de la CC du Pays de Craon – 58 Place Tussenhausen

2<sup>ème</sup> mercredi du mois à Renazé : Annexe du Centre Social – Le Fresne

3<sup>ème</sup> mercredi du mois à Craon : Maison de Services au public—29 rue de la Libération

L'Espace Info Energie saura vous orienter sur les solutions techniques relatives aux économies d'énergie (chauffage, isolation, ventilation...). Des éco gestes aux conseils sur votre projet de travaux, votre conseiller s'attachera à trouver une réponse adaptée à vos besoins.

**Contact : Gweltaz RAMEL**

**02.52.46.00.00**

**[chateaugontier.53@eiepd.fr](mailto:chateaugontier.53@eiepd.fr)**



Publication de la mairie de Niaflès  
Couverture et photos de paysages : Alexis et Delphine Horellou  
Mise en page : Delphine Horellou  
Imprimé en 200 exemplaires par l'imprimerie Fouillet (Craon)



▼ **Jusqu'au 7 janvier inclus**

Visite de la crèche à l'église de Niaflès

▼ **13 janvier**

Soirée des vœux du maire, accueil des nouveaux habitants, animation, vin d'honneur

▼ **27 janvier**

Assemblée générale de la Gaulle Craonnaise – section Niaflès La Selle, à 10h, à la salle de la mairie.

▼ **2 février**

Assemblée générale du Comité des fêtes à 20h30 à la salle des fêtes

▼ **8 février**

Assemblée générale de l'Amicale Niaflaise et repas

▼ **23, 24 et 25 février**

Festival Rustine, à Craon, organisé par l'association Octopus

▼ **22 mars**

Conférence sur l'impact des perturbateurs endocriniens sur l'eau et les milieux aquatiques, à 20h30, à la salle des fêtes de BALLOTS

▼ **15 avril**

La Niaflaise, organisée par l'association VTT Niaflais

▼ **15 mai**

Voyage (la Route de la sardine) organisé par l'Amicale Niaflaise

▼ **21 juin**

Repas champêtre organisé par l'Amicale Niaflaise

▼ **30 juin**

Concours de palets et repas de la fête communale, organisé par le Comité des fêtes

▼ **5, 6 et 7 octobre**

Concours de belote, organisé par l'Amicale Niaflaise

▼ **13 décembre**

Bûche de Noël de l'Amicale Niaflaise

*Monsieur le maire et le conseil municipal  
vous convient à la cérémonie des vœux,  
qui aura lieu*

*Le 13 janvier 2018 à 20h30 à la salle des fêtes*

*Au programme de cette soirée :  
Bilan de l'année 2017,  
Accueil des nouveaux habitants,  
Animation avec l'association  
« des voix pour un don », Vin d'honneur.*

*Nous comptons sur votre présence.*

*Le maire et son conseil municipal.*

**MAIRIE de NIAFLES**

2 route de La Selle Craonnaise  
Tél : 02 43 06 19 45 - 09 62 29 26 55  
Mail : mairieniafles@wanadoo.fr  
Site internet : [www.niafles.fr](http://www.niafles.fr)

Ouverture au public :  
Mardi : 13h30 - 17h  
Jeudi : 9h - 12h  
Samedi : 8h30 - 12 h